

# JEUNE-LOIRE.fr

Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS DE LA JEUNE LOIRE

**Séance du 19 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical du PETR Pays de la Jeune Loire, légalement convoqués se sont réunis, à la salle polyvalente de Sainte-Sigolène, sous la présidence de Claude VIAL.

**Présents** : Jean-Claude ABRIAL (représentant Sandrine ARIES), Sébastien ARNAUD, Yves BOMPUIS, René BORY, Rose-Marie BROTTES, Gilles CIBERT, Christian COLLANGE, Xavier DELPY, Michel PABIOU (représentant Philippe DIGONNET), Éric DUBOUCHET, Nadine DUFOUR, Jocelyne DUPLAIN, Daniel DURIEUX, Alain FOURNIER, Elisabeth ROYON (représentant Martine GINET), Frédéric GIRODET, Philippe GOMMET (représentant Guy JOLIVET), Huguette LIOGIER, Claudine LIOTHIER, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Philippe MONTAGNON, Emmanuel MOULIN, David RABEYRIN (représentant Béatrice PEYRON), André PONCET, Odile PRADIER, Roland RIVET, David SALQUE-PRADIER, Jean-Pierre SANTY, Bernard SOUVIGNET, Denis BARDEL (représentant Marc TREVEYS), Claude VIAL

**Absents et ont donné pouvoir** : Olivier BROUSSARD avait donné pouvoir à David SALQUE-PRADIER)

**Absents** : Pierre BRUN, Jean-Pierre CHAPUIS, Alain DEBARD, Caroline DI VINCENZO, Pierre DURIEUX, Jean-Michel EYRAUD, Daniel FAVIER, Christian GIBERT, Jean-Pierre GIRAUDON, Pascal HAURY, Luc JAMON, Jean-Paul LYONNET, Céline MASSARDIER, André PERRIER, Guy PEYRARD, Jean-Michel POINAS, Dominique REY-MANIFICAT, Patrick RIFFARD, Jean-Paul ROCHE, Guy VEROT

**Représenté** : Sandrine ARIES était représentée par Jean-Claude ABRIAL, Philippe DIGONNET était représenté par Michel PABIOU, Martine GINET était représenté par Elisabeth ROYON, Guy JOLIVET était représenté par Philippe GOMMET, Béatrice PEYRON était représentée par David RABEYRIN, Marc TREVEYS était représenté par Denis BARDEL

**Secrétaire de séance** : Claudine LIOTHIER

Nombre de membres :

*En exercice* : 53

*Présents* : 32

*Pouvoir* : 1

**Délibération N°D/19-10-2023/1****Objet : Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Jeune Loire**

M. le Président Claude VIAL rappelle que les 5 Communautés de Communes membres ont souhaité confier l'élaboration d'un PCAET (à l'origine accompagné d'un TEPOS) au PETR de la Jeune Loire. Il rappelle que la démarche est obligatoire pour les Communautés de communes de Loire Semène et des Marches du Velay – Rochebaron en tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants (art. L229-26 et ss Code de l'Environnement) et que, malgré l'aspect facultatif de la démarche, les trois Communautés de Communes que sont la CC Des Sucs, la CC du Haut Lignon et la CC du Pays de Montfaucon se sont engagées conjointement dans l'élaboration.

Le PETR a modifié ses statuts afin d'avoir la compétence en matière d'élaboration de PCAET par une délibération du 20 novembre 2019, suivi de délibérations concordantes de la part des 5 Communautés de Communes membres. Par une délibération du 22 octobre 2022, le PETR a lancé la démarche d'élaboration proprement dite.

Un PCAET est un outil de planification stratégique et opérationnelle de la transition énergétique d'un territoire. Il doit définir les actions à mettre en œuvre pour diminuer la consommation énergétique du territoire, réduire sa vulnérabilité face aux effets du changement climatique et développer la croissance verte. Il intègre les enjeux de qualité de l'air. Il s'agit concrètement d'un document opérationnel comprenant un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est valable pour une durée de 6 ans, à l'issue de laquelle il est évalué et révisé en vue de la mise en place d'une nouvelle programmation.

L'élaboration a été menée avec l'aide du bureau d'études Mosaïque Environnement et s'est étendue de décembre 2020 à septembre 2023 pour aboutir à un projet finalisé en octobre 2023 qui est présenté pour arrêt par le Conseil Syndical de la Jeune Loire.

Suite au **diagnostic**, les enjeux suivants ont été relevés :

- Réduire l'impact carbone : l'objectif fixé par le PCAET est une réduction de 72% des émissions de GES à horizon 2050. Dans le même temps, la population va s'accroître et le PETR ambitionne de renforcer son économie de proximité : emplois, commerces, services, offre touristique, etc. Fort de ce constat, le territoire souhaite développer les filières alimentaires de circuits courts et de proximité, favoriser une meilleure gestion des déchets, développer les démarches d'économie circulaire. Il souhaite également s'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable et développer de nouvelles formes de mobilités ;
- Préserver la qualité de l'air : le territoire dispose d'une bonne qualité de l'air au regard de la réglementation et en comparaison avec d'autres territoires de la région. L'enjeu premier est de préserver cette qualité de l'air et de l'améliorer sur les aspects prioritaires en tenant compte des marges de manœuvre qui restent limitées.
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques : le territoire doit se préparer à l'augmentation des épisodes de canicules et à la variabilité et de l'intensité des précipitations induisant une augmentation de la durée et de la fréquence des inondations, des pressions sur la ressource en eau, des déséquilibres dans les écosystèmes naturels ... Il impactera tous les aspects de la vie et des activités du territoire :

population, agriculture, tourisme, santé. Tout en mettant en œuvre de multiples mesures d'atténuation pour limiter au possible l'ampleur de ces changements, il est nécessaire de s'engager dès maintenant vers une résilience plus importante du territoire, de ses activités et de sa population en prenant en compte l'adaptation dans les documents et projets d'urbanisme, maîtriser l'impact des changements climatiques sur les activités agricoles et sylvicoles et prendre en compte les espaces naturels et la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux ;

➤ Ancrer l'action énergétique dans une logique transversale : afin d'inscrire politiquement et techniquement l'énergie dans son action, le PETR a souhaité élaborer une stratégie énergétique partagée marquée par sa logique multi-énergies, sa dynamique partenariale et son ambition forte de territorialisation. La trajectoire énergétique retenue est en phase avec les réalités et les spécificités du territoire. Parce que ces défis sont l'affaire de tous, le territoire s'attache à accompagner et inciter les divers acteurs du territoire, citoyens, entreprises, agriculteurs ... à faire évoluer leurs pratiques. Elle prévoit pour ce faire de les former, les informer, les conseiller pour que chacun puisse agir à son échelle.

Sur cette base un travail partenarial de co-construction d'une stratégie de territoire a été mené lors d'ateliers thématiques, d'entretiens plus ciblés avec certains acteurs clés et en interrogeant la population par le biais d'une enquête en ligne. Ces échanges ont permis de déterminer la trajectoire du territoire et l'ambition de celui-ci en matière de transition écologique.

Ainsi le PCAET de la Jeune Loire porte l'ambition à 2050 :

- Une réduction de 47% des consommations d'énergie du territoire
- Une production d'ENR multiplié par trois
- Une réduction des émissions de GES de 72%
- Préserver les stocks de CO2 séquestrés et, si possible augmenter ces capacités
- Réduction de 75% des émissions de polluants atmosphériques
- Adaptation du territoire au changement climatique et à ses conséquences

La stratégie s'organise en 5 axes qui se déclinent en 28 actions

- Axe 1 - Accompagner les filières locales face au changement climatique → 8 actions
- Axe 2 – Développer un territoire attractif et durable → 7 actions
- Axe 3 - Favoriser les usages sobres et performants → 7 actions
- Axe 4 - Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement les ressources locales → 4 actions
- Axe 5 – Transversal / Gouvernance → 2 actions

Chaque Communauté de Communes présente un plan d'actions qui lui est propre et fonction de ses spécificités, ses priorités et ses moyens humains et matériels, un ensemble d'actions restant commun aux 5 Communautés de Communes.

La maîtrise d'ouvrage des actions sera partagée avec différents partenaires : Syndicats, Chambres consulaires, communes...

Le PCAET de la Jeune Loire est composé :

- D'un diagnostic territorial et d'un Etat Initial de L'Environnement (EIE) à l'échelle du PETR et pour chaque Communauté de Communes
- D'une stratégie à l'échelle du PETR à l'horizon 2050
- D'une synthèse des plans d'actions à l'échelle du PETR et d'un Plan d'actions pour chaque Communauté de Communes
- Une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) à l'échelle du PETR
- Un résumé non technique du PCAET
- Sont joints à ces documents, un cahier de concertation reprenant les actions menées en la matière et l'outil de suivi des indicateurs du PCAET

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'arrêter** le PCAET de la Jeune Loire décrit ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à transmettre l'ensemble des documents du PCAET de la Jeune Loire :
  - A l'Autorité Environnementale qui dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis et ses observations sur la prise en compte de l'environnement
  - Au Préfet de Région qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre un avis, au-delà son avis sera réputé favorable
  - A Monsieur le Président de Région qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre un avis, au-delà son avis sera réputé favorable
- **D'autoriser** le Président à consulter le public conformément au Code de l'Environnement
- **D'autoriser** Le Président à signer tout document afférent à la procédure de consultation
- **D'autoriser** le Président à mettre en œuvre les procédures pour, le cas échéant, permettre la modification du PCAET en fonction des avis émis et de la consultation du public.

Fait et délibéré à Sainte-Sigolène, le 19 octobre 2023

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,  
Le Président



Claude VIAL

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 19 Octobre 2023  
Au registre sont les signatures